



Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ
DES DROITS ET DES CHANCES



JUIN 2024

Évaluation concernant le devenir des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance

Éléments de contexte



Contexte

Le secteur de la protection de l'enfance fait face à de nombreuses

crises majeures depuis ces dix dernières années (crise du secteur psychiatrique, tensions migratoires, baisse d'attractivité...). Parallèlement, il connaît de fortes évolutions réglementaires : plan « 1 jeune, 1 solution », réformes des lois de protection de l'enfance (loi Taquet de février 2022 : garantie d'un accompagnement pour les 18-21 ans et principe d'un « droit au retour » à l'Aide sociale à l'enfance – ASE – avant 21 ans, fin des « sorties sèches » à la majorité, priorité pour l'accès au logement social), stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (mettre fin aux sorties sans solution de l'ASE...). Dans ce contexte national tendu, le Département d'Ille-et-Vilaine agit fortement, y compris en direction des jeunes majeurs. Il porte également l'ambition d'expérimenter un revenu de base dans les prochaines années au bénéfice de jeunes breilliens de 18 à 25 ans précédemment confiés à l'ASE, afin de les doter de moyens financiers facilitant leur émancipation et leur installation dans leur vie d'adulte.



Le fonctionnement

Le Département a donc engagé de nombreux travaux et réflexions

autour des jeunes majeurs sortant de l'ASE (expérimentation de 3 travailleurs sociaux dédiés aux jeunes majeurs, travail avec les missions locales sur l'accompagnement des moins de 26 ans, stratégie Jeunesse 2022-2028, États généraux de la protection de l'enfance...). Il accompagne également depuis longtemps les jeunes adultes via notamment le contrat jeune majeur (inscrit au Code de l'action sociale et des familles), dont l'objectif est d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre, ou qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant. Ce dispositif peut consister en un soutien éducatif à domicile effectué par une association habilitée ; une prise en charge globale en hébergement, via un Accueil provisoire jeune majeur (APJM) ou plus simplement en un accompagnement social et financier.



La commande

Dans ce contexte, les élus du Département ont souhaité

que soit réalisée une évaluation autour du devenir des jeunes majeurs sortant de l'ASE en Ille-et-Vilaine, âgés aujourd'hui de 18 à 25 ans. Quelles sont les caractéristiques principales de leurs profils et de leur parcours ? Quels ont été leurs parcours d'études ? De quelle manière sont-ils accompagnés à l'autonomie et y accèdent-ils ? Que deviennent-ils au sortir ou sur leur fin de parcours ASE en termes d'insertion sociale et professionnelle, et est-ce comparable à la population générale de la même classe d'âge ? Quels sont les points forts/faibles identifiés dans leur processus d'accès à l'autonomie et comment peut-on améliorer leur accompagnement ?

La méthodologie : focale sur la consultation des jeunes



L'évaluation a été pilotée par le service Évaluation, pilotage et audit du Département d'Ille-et-Vilaine, et réalisée par le cabinet ASDO Études de juin 2023 à mars 2024. Un travail d'analyse statistique a été mené sur une population de 4 579 jeunes. Une enquête terrain a été réalisée en explorant les dossiers de 260 d'entre eux sur 10 Centres départementaux d'action sociale (Cdas) et en allant à la rencontre de 28 jeunes et 16 professionnel·les, via des entretiens individuels. La littérature scientifique nationale a également été explorée.

- **Étude de dossiers en Cdas** : 3 Cdas urbains (Saint-Malo, Rennes Le Blossne, Rennes Kleber Centre), 4 Cdas ruraux (Semnon, Marches de Bretagne, Pays de Brocéliande, Combourg) ; 2 Cdas mixtes (Saint-Aubin-d'Aubigné, Pays de Vitré), mission Mineurs non accompagnés, service Adoption et accès aux données personnelles.
- **Rencontres d'usager·ères** : 28 jeunes de 17 à 25 ans qui sont ou ont été confiés à l'ASE.
- **Professionnel·les du Département** : 7 agent·es au siège sur les champs de protection de l'enfance (3), insertion (2), territoires (1), jeunesse (1) et 6 professionnel·les de terrain : 3 assistantes familiales, 1 travailleuse sociale ASE, 2 référents Rsa.
- **Professionnel·les des établissements et services** : 2 personnes (Notre-Dame du Roc et foyer du Blossne de l'ARASS, Association pour la réalisation d'actions sociales spécialisées).
- **Professionnel·les de mission locale** : 1 conseiller de l'antenne du Blossne (structure We Ker).



ÉTAT DES LIEUX

Chiffres clés

4 579 jeunes âgés de 18 à 25 ans en 2023 ont été confiés à l'ASE bretonne à minima entre leurs 15 et 18 ans, quelle qu'en soit la durée

Parmi eux :

Les Mineurs non accompagnés (MNA) représentent 31 % des jeunes

Autant de filles que de garçons hors MNA (63 % de garçons avec les MNA)

16 898 mesures, 49 % des jeunes ont connu plus de 5 mesures

17 % des jeunes ont connu un placement non exécuté (durée moyenne 8 mois)

LES RÉSULTATS

REMARQUES PRÉALABLES

- Outre le respect de la réglementation générale de protection des données, **l'évaluation a été menée dans un cadre déontologique et éthique rigoureux.**
- **Elle porte sur une partie du public confié à l'aide sociale à l'enfance (4 579 individus) :**
 - jeunes nés entre 1998 et 2005 ;
 - avec un parcours de placement à minima entre leurs 15 et 18 ans (quelle qu'en soit la durée) ;
 - sous l'angle unique des mesures de protection (hors mesures d'aide éducative à domicile).
- **À ce jour aucune donnée suffisamment exhaustive et fiable n'existe concernant le devenir des jeunes** (dernier diplôme obtenu, projet professionnel, insertion...). Leur recomposition intégrale n'a pas été possible lors de l'évaluation.
- **Du fait de la difficulté à mobiliser les acteurs autour de cette évaluation,** le panel des jeunes rencontrés n'est pas strictement représentatif du devenir de la totalité des jeunes confiés. Cependant, la diversité des trajectoires de placement et d'expériences de passage à la majorité sont transférables à l'ensemble de la population étudiée.

Les acteurs témoignent...

Scolarité : « Il aimerait intégrer certaines écoles privées dont le coût est très élevé et la durée d'étude importante. S'il ne s'agit pas de le freiner, il est nécessaire de lui faire prendre conscience de la réalité. Il doit envisager d'autres types de formation de type BTS »
« Le lycée professionnel ce n'était pas un choix, j'aurais peut-être aimé faire autre chose mais c'était ce qui était préconisé dans mon cas (...) finalement je ne regrette pas »

Autonomie : « Pour moi l'accompagnement vers l'autonomie est très bon, parce qu'on est vraiment accompagné là-dessus : le ménage, les lessives, la gestion d'un budget »
« Mon APJM touche à sa fin et ne peut pas être prolongé de quelques mois parce que j'ai 21 ans cet hiver avant la fin de l'année scolaire. Mais entre temps, je n'aurai pas de bourse, je dois attendre l'année prochaine, mais je dois continuer les études ! Il faudrait qu'on laisse la chance à tout le monde : ce n'est pas parce qu'on est placé qu'on ne peut pas faire d'études »

Suivi psychologique : « Au niveau santé mentale, je n'étais pas capable de dire que ça n'allait pas, (...) ils auraient peut-être dû forcer un peu plus, qu'ils ne minimisent pas mon passé (...) C'est ma famille d'accueil qui m'a forcé à avoir un rendez-vous (...) mais c'est arrivé tard, un an après »

Capital social : « J'ai été très seul, mais depuis que je suis au Service d'accompagnement personnalisé (SAP), les éducateurs organisent des goûters, des cinés avec les jeunes du SAP et des anciens. Ça aide à pas se sentir seul. On s'aide aussi même pour l'emploi (...) C'est un réseau entre nous. Ça permet d'avoir de la compagnie et de se soutenir » ; « J'ai découvert Repairs 35 lors de ma formation [association d'ex-enfants placés créée en 2023]. (Elle) m'a apporté beaucoup de soutien (...) C'est important de se sentir entourée »

Logement : « Le problème c'est le logement avec la dead line des 21 ans (...) les jeunes doivent partir très jeunes alors qu'en général les jeunes quittent le foyer à 25 ans » ; « Je n'ai pas eu d'entretien à 17 ans, j'ai eu mon premier contrat jeune majeur à 18 ans, c'est là qu'ils m'ont expliqué comment on faisait, comment on pouvait être accompagné pour les études, le permis. (...) C'était assez bateau, moi le seul truc c'était de garder mon logement »

1. PROFILS ET PARCOURS DES JEUNES

- Des parcours de placement assez longs : 5 ans en moyenne, des jeunes généralement placés après l'âge de 10 ans.
- Type de placement dominant (accueil dans lequel le jeune aura passé le plus de temps durant son parcours de placement) : 35 % sont le plus souvent en famille d'accueil et 23 % en établissement.
- Un important taux de sortie de l'ASE avant 18 ans : 44 % soit 2 000 jeunes (50 % hors MNA).
- Pour les 2 700 autres jeunes, un taux élevé d'attribution d'Accueil provisoire jeune majeur (APJM) : 75 %.

2. PARCOURS D'ÉTUDES DES JEUNES ET COMPARAISON AVEC LA POPULATION GÉNÉRALE

• La majorité des jeunes sont peu diplômés

En France, la réussite scolaire des enfants placés est plus faible que celle des enfants de la population générale à situation sociale comparable et certaines enquêtes montrent un fort taux de déscolarisation. Cette tendance se retrouve à l'échelle bretonne : sur les 38 % de dossiers étudiés comportant une information sur le plus haut niveau de diplôme, 6 % ont le bac et 0,4 % un niveau supérieur.

• Les jeunes connaissent plutôt des parcours professionnalisants

Au niveau national, la majorité des enfants confiés suivent une filière de type CAP ou BEP ou des formations courtes et professionnalisantes. Ce constat se vérifie en Ile-et-Vilaine.

• Des parcours d'étude en enseignement supérieur fragilisés par la temporalité de l'APJM

Les jeunes se sentent soumis à l'injonction de faire des études courtes et rencontrent des difficultés de concrétisation de leurs projets d'études supérieures face à la fin de l'APJM à 21 ans, qui induit un très court laps de temps pour entrer dans la vie active, sans filet de sécurité financier.

3. ACCOMPAGNEMENT ET ACCESSION À L'AUTONOMIE : un devenir adulte reposant plus sur le fait de « s'assumer » et se « placer », que de « se trouver »



FORCES ET FAIBLESSES IDENTIFIÉES

FORCES

- Des actions menées et des travaux en cours portés par la Direction enfance-famille (« Accompagnement vers l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE » et référentiel « Accompagnement vers l'autonomie »).
- Un Département bien situé à l'échelle nationale en ce qui concerne le taux de jeunes bénéficiant d'un APJM.

FAIBLESSES

- Un manque de données, peu d'informations sur le profil des jeunes.
- Une absence de doctrine définissant la notion « d'autonomie », d'outillage, d'anticipation et de systématisme, d'étayage des professionnels.

• Dans les dossiers, un recueil des indicateurs d'autonomie ni systématique, ni outillé

Pourtant obligatoires et réglementés, l'entretien formalisé des 17 ans ou le projet personnalisé pour l'enfant sont rarement formalisés dans les dossiers (6 %). Il reste oral, pragmatique et informel.

• Un accompagnement à l'autonomie centré sur l'indépendance matérielle (capital économique)

Une norme de responsabilité est posée selon laquelle le jeune doit subvenir à ses besoins (logement, emploi, gestion vie quotidienne). Les autres dimensions de l'autonomie sont peu appréhendées dans les dossiers (gestion administrative, mobilité, santé, loisirs, etc.).

• L'accompagnement à l'autonomie prend peu en compte le capital social et culturel des jeunes, mais lorsqu'il est activé, les jeunes le valorisent fortement

Les jeunes sortant de l'ASE apparaissent particulièrement fragilisés par l'expérience de placement, mais cet isolement est peu appréhendé lors des accompagnements à l'autonomie. Ils valorisent particulièrement certaines initiatives (dimension collective en Service d'accompagnement progressif, réseau de pairs).

• Un accompagnement à l'autonomie prenant peu en compte les besoins psychologiques et des parcours d'autonomie entravés par de multiples vulnérabilités

Les problématiques de santé mentale (32 % des dossiers), les situations de handicap (1 dossier sur 4) ou les difficultés multiples mettent à l'épreuve les accompagnements à l'autonomie.

• Devenir adulte en tant que jeune confié, une expérience « hors norme » soumise à des injonctions paradoxales et à des réponses contrastées des jeunes

Trois modalités de passage à l'âge adulte sont repérées : une perspective de « réalisation » (soutien des assistants familiaux) avec une autonomie reposant sur l'émancipation ; une perspective de « mise à l'abri » (jeunes très seuls face à leurs difficultés) avec une autonomie basée sur l'auto-suffisance ; une perspective « d'intégration » (principalement des MNA, dont l'obtention des papiers est conditionnée à l'intégration par le travail), avec une autonomie reposant sur la conformité.

• Le logement : un point de tension au cœur de la sortie des jeunes

Les jeunes souhaitent majoritairement vivre seuls dans un logement autonome à la majorité, et peu de réponses concrètes sont apportées à leur demande de logement social. La question du logement génère un sentiment d'insécurité, particulièrement au passage des 21 ans (crainte de devenir sans-abri).

• Des difficultés d'insertion professionnelle

Presque la moitié des dossiers analysés comporte des informations sur le projet professionnel des jeunes : parmi eux, au moins 21 % des jeunes semblent connaître des difficultés dans leur insertion professionnelle, notamment dans leur capacité à définir leur projet. 30 % semblent en recherche d'emploi, 17 % en emploi et 16 % scolarisés. Seuls 6 % des dossiers mentionnent un accompagnement par une mission locale (mais cela ne préjuge pas des accompagnements réellement effectués). Les jeunes actifs connaissent une insertion professionnelle souvent réalisée « par défaut » (primauté de la sécurité financière). D'ailleurs, plusieurs jeunes sont en reconversion ou envisagent une réorientation.

- Une absence de passerelles entre les politiques prévention-protection de l'enfance, insertion et jeunesse.

MENACES

- Des contraintes financières accrues pour les Départements (risque de restriction des marges de manœuvre).
- De forts enjeux en termes de ressources humaines (attractivité, turn over, risques psychosociaux...).

OPPORTUNITÉS

- Un Département volontariste, un sujet à l'ordre du jour des politiques publiques (priorité à l'insertion, Contrat engagement jeunes).
- Des ressources (Repairs 35...).
- L'opportunité de l'expérimentation du revenu de base.

LES PRÉCONISATIONS D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉES PAR LES ACTEURS

FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN « RÉFÉRENTIEL » DE L'AUTONOMIE

- Construire un référentiel de l'autonomie (définition de l'autonomie et de sa préparation, étapes d'anticipation, socle d'outils de suivi commun, identification et explicitation du rôle des différents acteurs).
- Étoffer les pratiques professionnelles pour une meilleure prise en compte des différentes dimensions de l'autonomie (coordination et partage de pratiques entre acteurs, ressources et formations dédiées, modalités de communication auprès des jeunes sur le passage à l'âge adulte).

FORMALISER, HARMONISER ET SYSTÉMATISER L'ENTRETIEN DES 17 ANS : dans la continuité des projets en cours

- Systématiser les entretiens des 17 ans.
- Répondre au besoin de structuration et d'harmonisation des entretiens des 17 ans en élaborant des outils standardisés permettant de travailler les différentes dimensions de l'autonomie.
- Former les référentes ASE et l'ensemble des accompagnants des jeunes sur cet outil commun.
- Faciliter l'échange de pratiques entre professionnel·les (protection de l'enfance, insertion, médico-social) via une animation régulière.
- Ouvrir la protection de l'enfance à d'autres champs dans le cadre de cet entretien (conseiller·ère mission locale...).
- Mettre en place systématiquement le Projet pour l'enfant et sa famille pour tout jeune.

INTÉGRER ET DÉVELOPPER LE CAPITAL SOCIAL ET CULTUREL DANS L'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE

- Développer le réseau de pairs comme ressource pour les jeunes en soutenant et développant notamment l'association REPAIRS 35.
- Développer le mentorat et le parrainage toute la durée du placement et à la sortie.

- Renforcer les modalités d'information et d'accès aux droits auprès des jeunes, de manière individuelle et collective.
- Développer des tiers lieux, espaces de socialité et socialisation pour les jeunes (niveau départemental et local).
- Faire le lien avec les actions culturelles portées par les services départementaux.

SOUTENIR ET AMÉLIORER LA SOUPLESSE DE L'ACCUEIL PROVISOIRE JEUNE MAJEUR (APJM)

- Adapter le cadre de l'APJM pour favoriser l'articulation avec le droit commun.
- Favoriser le droit au retour en adaptant le cadre aux temporalités de l'autonomie.
- Communiquer sur la souplesse de l'APJM pour faire connaître aux jeunes le champ des possibles et faciliter le droit au retour (lutter contre le non-recours).

DÉVELOPPER ET MÉDIATISER LES CONTRATS DE DÉCOHABITATION

- Accompagner l'assistant·e familial·e auprès du jeune pour accompagner sa décohabitation (déménagement, démarches administratives, soutien...).
- Réaliser un état des lieux de ces contrats (retour d'expérience aux familles d'accueil qui le pratiquent, avantages et inconvénients).
- Travailler sur une montée en compétence des professionnel·les, une stratégie de communication de ces contrats.

VALORISER L'ÉCOUTE, LA PAROLE DES JEUNES ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

- Concernant les choix d'orientation, les expériences de placement des jeunes, leur rapport à leurs parents...
- Considérer la dimension affective, émotionnelle, les liens d'attachement dans l'accompagnement à l'autonomie.
- Favoriser la compréhension du jeune majeur de son propre parcours, avec un accompagnement psychologique.

AMÉLIORER LES MODALITÉS DE RECUEIL DE DONNÉES

- Définir des modalités de recueil et de partage des données, leur donner du sens pour les professionnel·les : modalités de restitution auprès des professionnel·les, amélioration de l'accompagnement des jeunes et du pilotage.
- Associer et structurer l'analyse de données de l'Observatoire national de la protection de l'enfance.
- Suivre et comprendre le taux de jeunes non « éligibles » à l'APJM.

PILOTER DE MANIÈRE TRANSVER- SALE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS (articulations avec l'insertion et la jeunesse)

- Définir un pilote opérationnel : au niveau politique et au niveau technique.
- Explorer différentes perspectives :
 - s'appuyer sur un·e professionnel·le dédié·e à l'accompagnement des jeunes majeurs ;
 - valoriser la stratégie jeunesse déployée par le Département (livret Parcours jeunes) ;
 - renforcer l'articulation interne entre protection de l'enfance, insertion et jeunesse ;
 - déployer une feuille de route en direction des jeunes majeurs de l'ASE au niveau de l'insertion ;
 - élaborer des outils/ressources avec l'appui de la direction Lutte contre les exclusions et la mission locale pour les diffuser aux référent·es ASE/établissements/assistant·es familiaux·les ;
 - parvenir à une objectivation des données sur les jeunes de l'ASE suivis par les missions locales ;
 - mobiliser la direction Lutte contre les exclusions (ressources, compétences, réseaux) et les référent·es insertion pour préparer les entretiens des 17 ans ;
 - mobiliser la mission locale dès l'entretien des 17 ans (accord du jeune) et présenter systématiquement son offre de services aux futurs jeunes majeurs.

Pour plus d'informations :

Département d'Ille-et-Vilaine
1, avenue de la Préfecture
CS 24 218 - 35042 Rennes Cedex

Service Évaluation, pilotage et audit

Pôle Ressources

Tél. : 02 99 02 31 11

Mél : murielle.arrive@ille-et-vilaine.fr

Direction Enfance-famille

Pôle Égalité, éducation, citoyenneté

Tél. : 02 99 02 42 05



www.ille-et-vilaine.fr

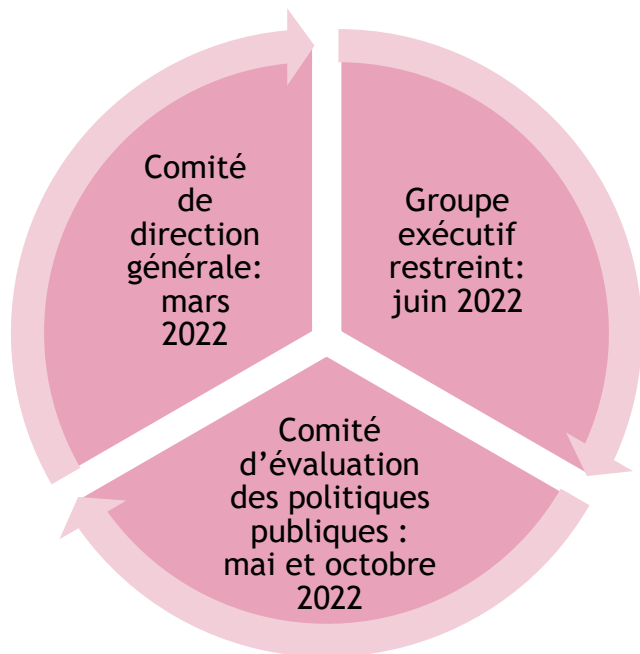


Rapport d'évaluation : le devenir des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance

Une commande émanant des élu.es du Département

Intégrée au programme d'évaluation 2023

Une commande arbitrée dans différentes instances



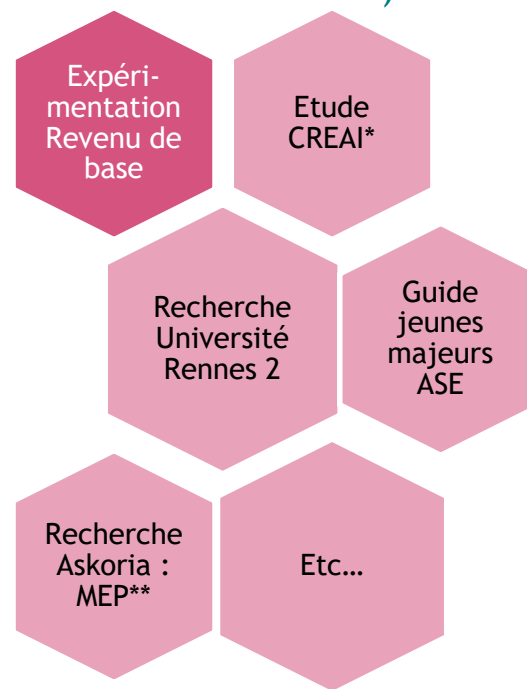
→ Une note de cadrage précise de la mission, validée par le comité de pilotage

*CREAI : Centre régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

**MEP : mesure éducative personnalisée

Dans un contexte national et breillien de mouvement dans le secteur de la protection de l'enfance

De nombreuses études en Ile-et-Vilaine autour de la question des jeunes majeurs de l'ASE (aide sociale à l'enfance)



Le contenu de la commande

Les attentes des élu.es

4 attentes fortes, en articulation avec la réflexion sur l'expérimentation revenu de base

Objectiver la connaissance du public des 18-25 ans confiés à l'ASE a minima entre leurs 15-18 ans

Mettre en évidence leur devenir une fois sortis de l'ASE

Comprendre les mécanismes/processus d'autonomisation qui se sont actionnés ou non

Afin d'objectiver la réalité de leur parcours et mettre en évidence les points forts et éventuels points d'amélioration à apporter dans leur prise en charge

Profils et attentes

Trajectoires (focus trajectoire scolaire)

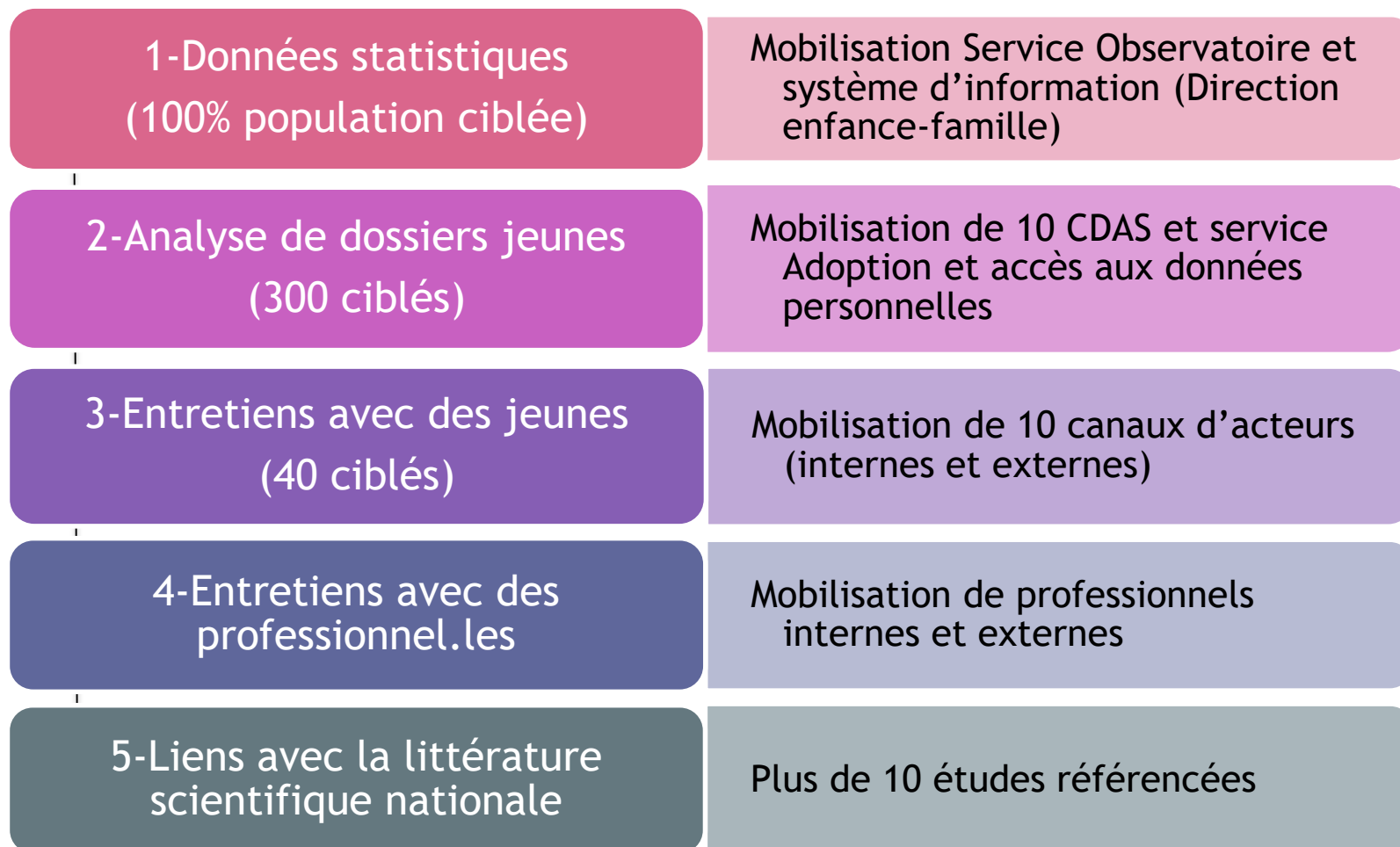
Perception de leur accompagnement, préparation à l'autonomie

Préconisations

=> **Une focale sur la collecte de la parole auprès des jeunes** (plus-value par rapport aux différents travaux/réflexions déjà menés ou en cours)

La traduction méthodologique : une collecte en 5 axes

Une approche : statistique, terrain, articulée avec la recherche



⇒ Un **cabinet recruté pour mener l'évaluation** (via un marché public) : cabinet ASDO

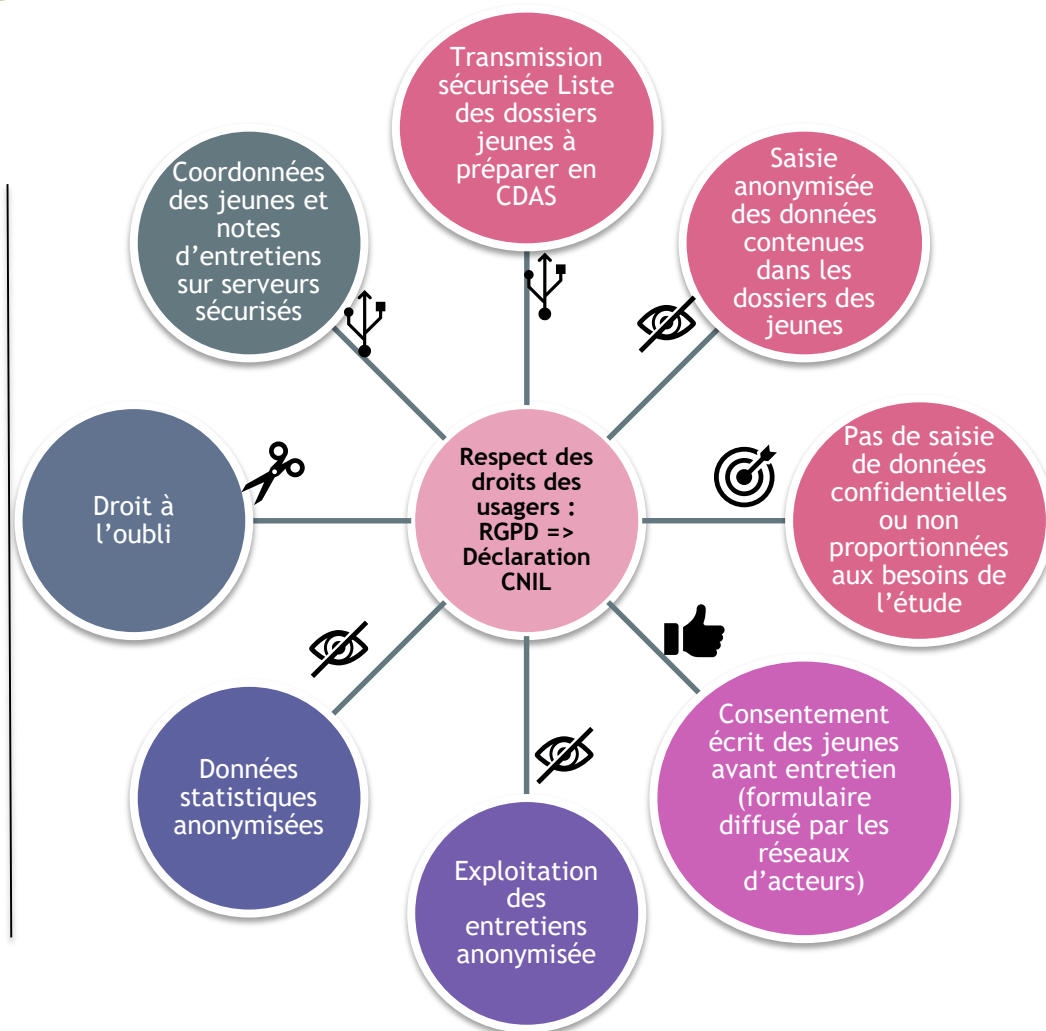
⇒ Une **innovation** : une campagne SMS opérée directement auprès des jeunes

Un cadre déontologique rigoureux

Respect de la RGPD* et Déclaration CNIL**

*RGPD : réglementation générale de protection des données

**CNIL : Commission nationale informatique et libertés

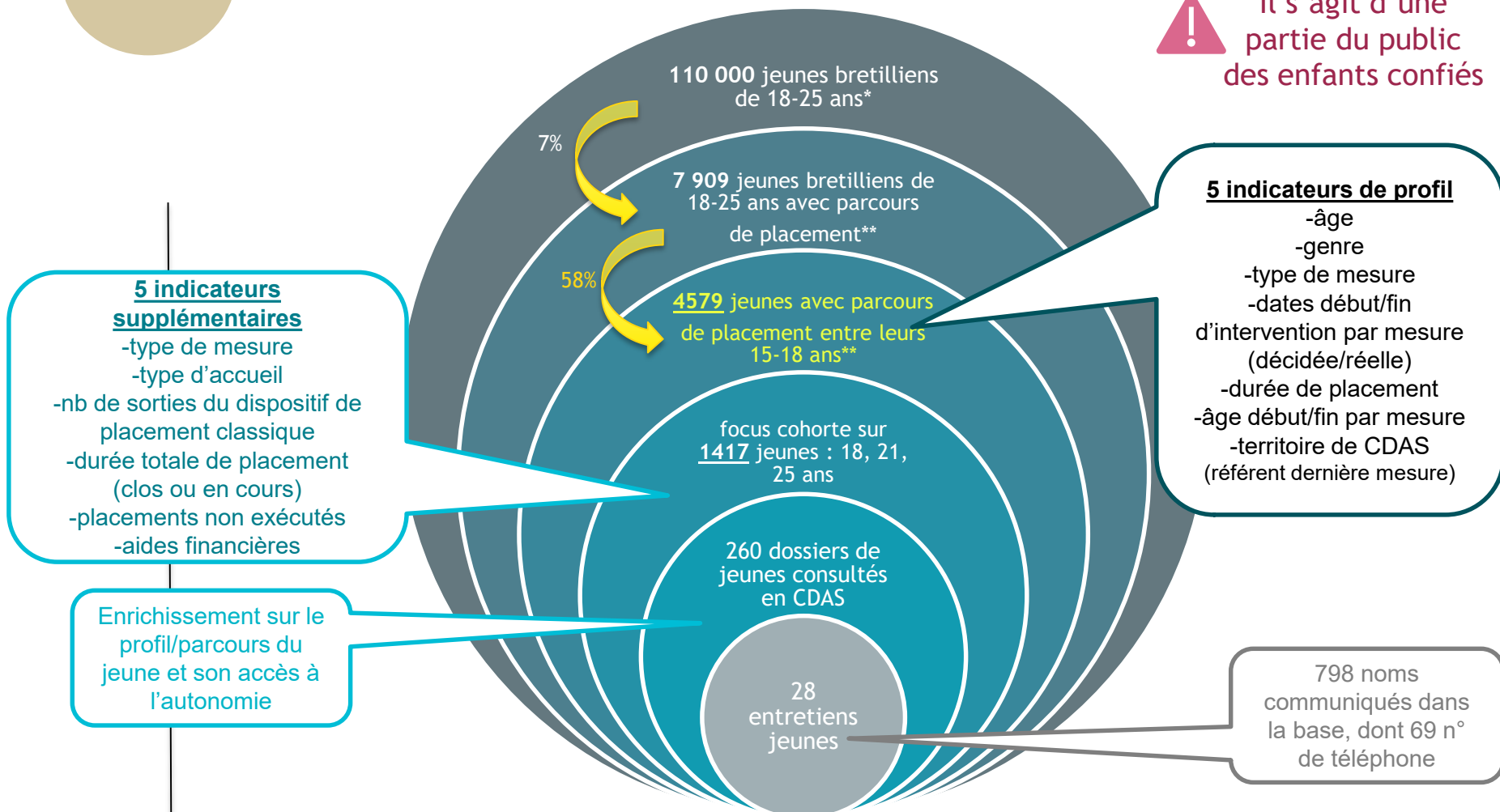


Plusieurs mesures prises pour veiller à la **protection des données personnelles** des jeunes :

- un Contrat d'engagement RGPD
- associant le Département et le cabinet ASDO, annexé au marché et garantissant la protection des données des usagers (anonymisées)
- référéncé dans le catalogue transmis à la CNIL
- à noter : des verbatims apparaissent dans le rapport final : les prénoms des jeunes sont des alias

Le périmètre précis de la population étudiée

 Il s'agit d'une partie du public des enfants confiés



Sources :

-*Au 1er janvier 2016, les 345 communes bretonniennes comptent 1 051 779 habitants (source INSEE). Les 18-24 ans révolus représentent 10% de la population bretonnienne de 2016 (Source AUDIAR : étude "profils démographiques - déc. 2018") ; 33% de jeunes ont de 0 à 24 ans révolus en Ille-et-Vilaine en 2016

-**Logiciel métier IODAS - Service Observatoire et système d'information - extraction données au 31/03/2023

La méthode déployée dans les faits

9 mois de travaux : juin 2023 à mars 2024

1-Données statistiques (100% population ciblée)

- Base de 4579 jeunes
- Zoom sur 1417 jeunes (échantillonnage)

- 3 CDAS urbains : Saint Malo ; Rennes Le Blosne ; Rennes Kleber Centre
- 4 CDAS ruraux : Semnon ; Marches de Bretagne ; Pays de Brocéliande ; Pays de Combourg
- 2 CDAS mixtes : Saint Aubin d'Aubigné ; Pays de Vitré
- Mission Mineurs non accompagnés

2-Analyse de dossiers jeunes (300 ciblés)

- Mobilisation de 10 CDAS
- Service Adoption

- Réseau des Référents Enfance-famille
- Référents Assistants familiaux et Assistants familiaux
- Travailleurs sociaux ASE
- Associations usagers : Repairs35, La rencontre ADEPAPPE*
- Etablissements Protection enfance : focus sur 2 associations => l'Essor et l'ARASS**
- Résidences habitat jeunes
- Missions locales : focus We Ker
- Contrats engagement jeunes en rupture
- Acteurs de la Prévention spécialisée
- Campagne de SMS : 52 jeunes sollicités

3-Entretiens avec des jeunes (40 ciblés)

- Entretiens individuels d'1h30 : mobilisation 10 canaux d'acteurs

- Direction enfance famille : chef de service Droits de l'enfant, 2 chargés de mission
- Insertion : chef de service insertion, chargée de mission revenu de base
- Jeunesse : chef de service jeunesse et sport
- Territoires : chargé de mission transversal

4-Entretiens avec des professionnels

- Entretiens téléphoniques individuels d'1h : 7 professionnels au siège et 9 sur le terrain

- 3 assistantes familiales
- 2 référents Rsa
- 2 professionnels d'établissement
- 1 travailleur social ASE
- 1 Conseiller insertion Mission locale

5-Liens avec la littérature scientifique nationale

- Etudes scientifiques clé

- Plus de 10 études en protection enfance, jeunesse, handicap, scolarité, insertion, MNA : ELAP ; INED, INJEP, ONPE, ANCREAI Côte d'Or, CREAL Bretagne..., travaux de Carayon (2018), Marmié (2022), Jordan (2023), Frechon et Maquet (2018), Caseau (2023), Hammoud (2018)

**ADEPAPPE : Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

**ARASS : Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées



Qualité des données collectées

Données statistiques
-4579 jeunes
-focus 1417 jeunes

- 😊 • Données statistiques exhaustives : sur 5 indicateurs clés (âge, genre, territoire, parcours de placement...)
- 😞 • Données statistiques partielles sur les profils des jeunes (pas de données sur les ressources financières, situation MDPH, niveau d'études, diplôme, couverture santé, situation familiale, etc)

Analyse de 260 dossiers jeunes (objectif 300 dossiers)

- 😊 • Panel de 10 territoires de CDAS différenciés (urbain, rural, mixte)
 - Tirage aléatoire et contrôle de la représentativité de l'échantillon des dossiers jeunes
 - Dossiers denses et documentés, avec une diversité de documents
- 😞 • Des pans peu documentés : ressources, niveau de diplôme, insertion...

Entretiens 28 jeunes (objectif 40 jeunes)

- 😊 • Un guide d'entretien outillé et souple pour s'adapter au récit du jeune
- 😊 • Des jeunes, une fois contactés directement, volontaires dans la démarche d'entretien : (32% des envois de sms ont abouti à la tenue d'un entretien avec les jeunes)
- 😞 • Seulement 69 n° de téléphone et difficultés à mobiliser les réseaux des acteurs pour aller à la rencontre des jeunes
- Profils pas assez représentatifs => voir diapo suivante

Entretiens avec 16 professionnels

- 😊 • Professionnels représentatifs au siège départemental (pilotage de la politique) : 7 professionnels des 3 pôles métiers (jeunesse, protection enfance ; territoires ; insertion)
- 😞 • Professionnels moins représentatifs sur le terrain (accompagnement des jeunes) : 9 professionnels rencontrés avec une sous-représentation des référents ASE en CDAS et des conseillers mission locale

Littérature scientifique nationale

- 😊 • De nombreux travaux nationaux qui permettent une véritable mise en perspective des résultats

Préalable méthodologique concernant les entretiens avec les jeunes



Précautions dans l'interprétation

Un panel de jeunes vus en entretiens socialement situé => précautions méthodologiques

- Large sur-représentation des jeunes ayant bénéficié d'un Contrat jeune majeur => analyse de trajectoires pour ceux.celles ayant un accompagnement après 18 ans
- Des jeunes majoritairement scolarisés et en emploi => pas de rendu compte de situations de jeunes en rupture avec, ou à distance de l'institution
- Sous-représentation des jeunes en situation de handicap.

=> De fait, les éléments collectés sur le devenir des jeunes en termes d'insertion sociale et professionnelle (% de jeunes en emploi, formation etc...) ne sont pas extrapolables à l'ensemble de la population des jeunes majeurs sortant de l'ASE.

=> Toutefois, ce panel permet de mettre en lumière une grande diversité de trajectoires de placement, d'expériences vécues du passage à la majorité, riche d'enseignements qui sont transférables à l'ensemble de la population des jeunes majeurs sortant de l'ASE.

Critère	Réalisé
Genre	
Femmes	14
Hommes	14
Âge	
16 à 17 ans	3
18-20 ans	10
21-22 ans	12
23-30 ans	3
Situation	
Jeunes bretons	20
Mineurs non accompagnés (MNA)	8
APJM	
Ont eu un APJM	24
Pas d'APJM	4

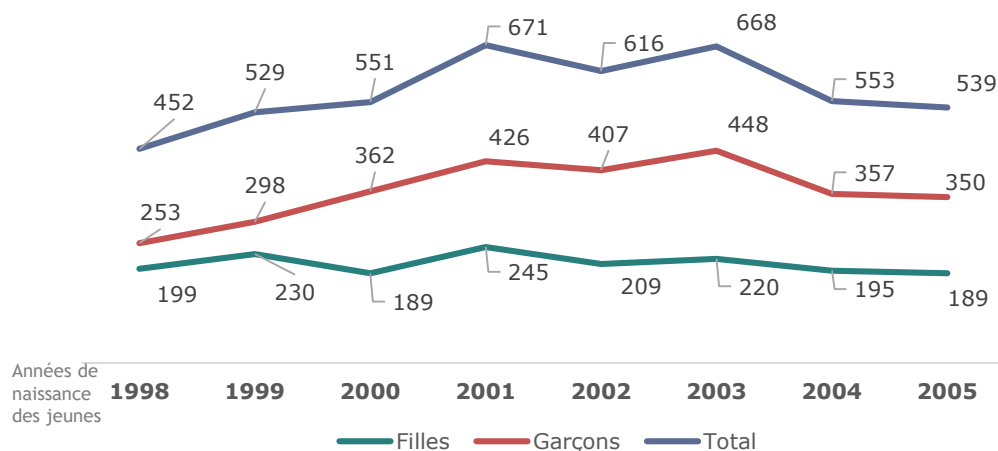
Questions évaluatives

1-Quelles sont les caractéristiques principales de la population des jeunes âgés aujourd’hui de 18 à 25 ans et qui ont été confiés à l’ASE d’Ille-et-Vilaine (a minima entre leurs 15-18 ans quelle qu’en soit la durée) et de leur parcours ASE ?	-Analyse statistique -Analyse de dossiers
2-Quels ont été les parcours d’études de ces jeunes ?	-Analyse statistique -Analyse de dossiers -Analyse des entretiens
3-De quelle manière ces jeunes sont-ils accompagnés à l’autonomie et accèdent-ils à l’autonomie ?	-Analyse statistique -Analyse de dossiers -Analyse des entretiens
4-Que deviennent ces jeunes au sortir de l’ASE ou sur leur fin de parcours ASE en termes d’insertion sociale et professionnelle et cette insertion est-elle comparable à celle de la population générale de la même classe d’âge ?	-Analyse de dossiers -Analyse des entretiens
5-Quels sont les points forts/faibles identifiés dans le processus d’accès à l’autonomie des jeunes et comment améliorer leur accompagnement (préconisations)	-Analyse des entretiens

Profils des jeunes 18-25 ans confiés à l'ASE

Evolution par année et genre

Evolution du nombre de jeunes placés ayant connu au moins une mesure entre leurs 15 et 18 ans, par année de naissance et en fonction du genre



- 4 579 jeunes ont bénéficié d'une mesure de placement a minima entre leurs 15-18 ans, quelle qu'en soit la durée
- Plus de garçons que de filles (63%) : mais hors MNA, équivalences filles/garçons

Source : CD35 - OSI

Retraitement : SEPiA

Date : Extraction du 31 mars 2023

Base : 4579 jeunes

Traitement : Asdo

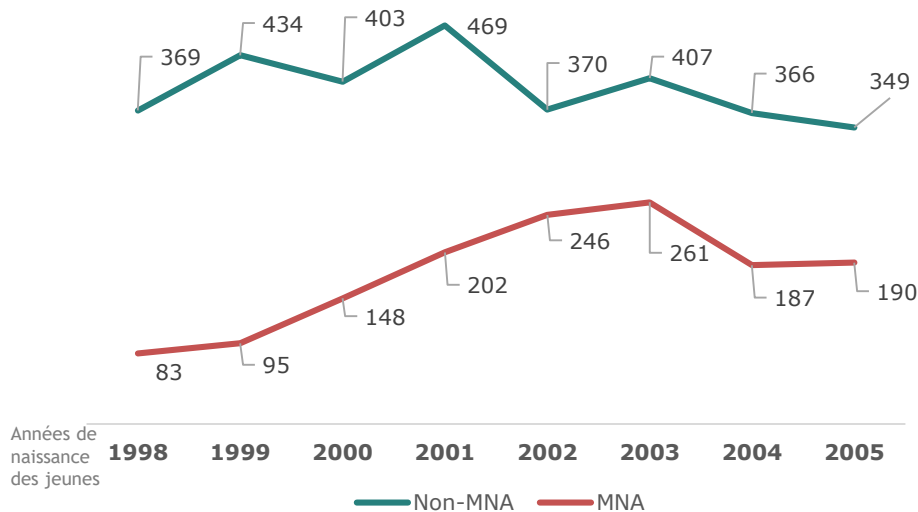
A noter :

- 17% des jeunes ont connu au moins un **placement non exécuté** (durée moyenne = 8 mois)
- Les jeunes ont bénéficié au total de **16 898 mesures** => 4 mesures en moyenne par jeune
- Peu de **jeunes en logement autonome** (analyse des dossiers) : 21% cohabitent avec leurs parents, 19% chez un assistant familial, 18% dans un établissement ASE, 16% en logement autonome ou semi-autonome, 39% autres (autre, tiers digne de confiance, FJT, internat, SDF, hébergé par les proches/parrainage, hôtel)

Profils des jeunes 18-25 ans confiés à l'ASE

Evolution par année avec/hors MNA

Evolution du nombre de jeunes placés ayant connu au moins une mesure entre leurs 15 et 18 ans, par année et répartis entre **non-MNA** et **MNA**



Source : CD35 – OSI
Retraitement : SEPiA
Date : Extraction du 31 mars 2023
Base : 4579 jeunes
Traitement : Asdo

- Les mineurs non accompagnés (**MNA**) représentent **30,8%** de l'échantillon
- Une grande majorité des jeunes a connu sa **1^{ère} mesure de placement après l'âge de 10 ans**
 - hors MNA : 68%
 - avec MNA : 78%
- La **durée moyenne de placement sur cet échantillon** est de presque 5 ans (58 mois)
 - pour les MNA : presque 3 ans (34 mois)
 - hors MNA : quasi 6 ans (68 mois)

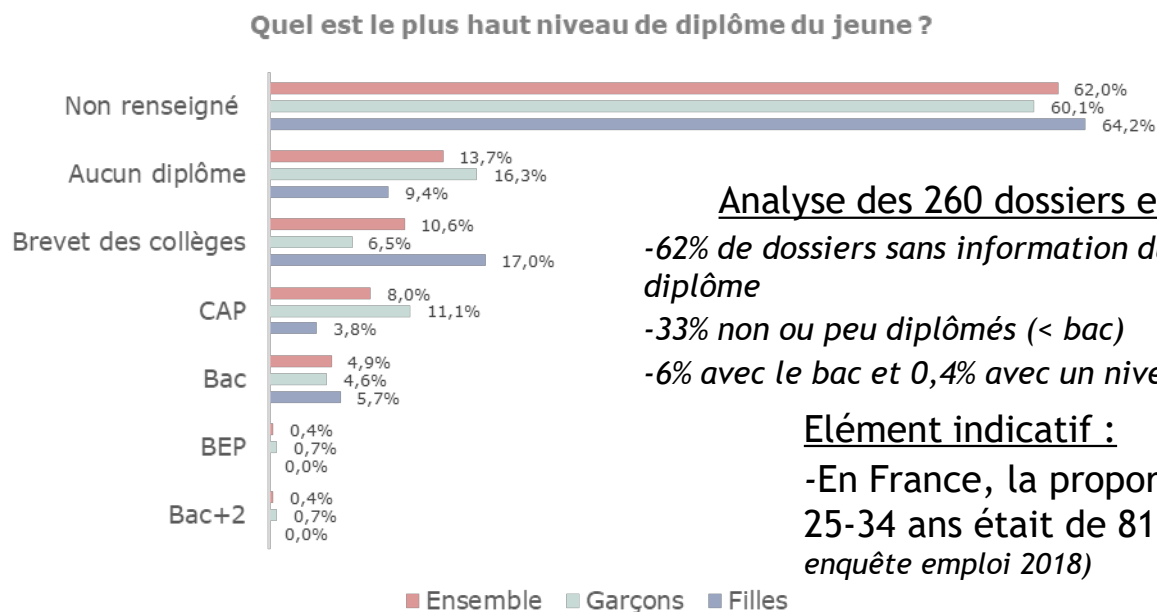
A titre comparatif* : la durée moyenne de placement des enfants confiés à l'ASE (tous profils confondus) en Ille-et-Vilaine est de moins de 4 ans pour les jeunes sortis de l'ASE au 31/12/2020

**Source : Observatoire ASE/IODAS
extraction données de placement au
18/11/2021 sur la période 1994-2020*

Parcours d'études des enfants confiés

Des jeunes très majoritairement non diplômés

- A l'échelon national : les recherches mettent en évidence une **réussite scolaire des enfants placés plus faible** que celle des enfants de la population générale à situation sociale comparable (70% sans diplôme ? / 10% dans la population générale) et certaines enquêtes montrent un **fort taux de déscolarisation** (20% déscolarisation complète ?)
- Ce phénomène se retrouve à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine : des **scolarités mises à l'épreuve** par les parcours ASE : exemple 6% de jeunes avec Bac, 0,4% en études supérieures (mais seulement 38% de dossiers renseignés)
A noter : dans les dossiers, 32% des jeunes ne sont pas/plus scolarisés



Analyse des 260 dossiers en Ille-et-Vilaine

-62% de dossiers sans information du + haut niveau de diplôme

-33% non ou peu diplômés (< bac)

-6% avec le bac et 0,4% avec un niveau supérieur

Élément indicatif :

-En France, la proportion de bacheliers parmi les 25-34 ans était de 81 % en 2018 (source INSEE - enquête emploi 2018)

Parcours d'études des enfants confiés

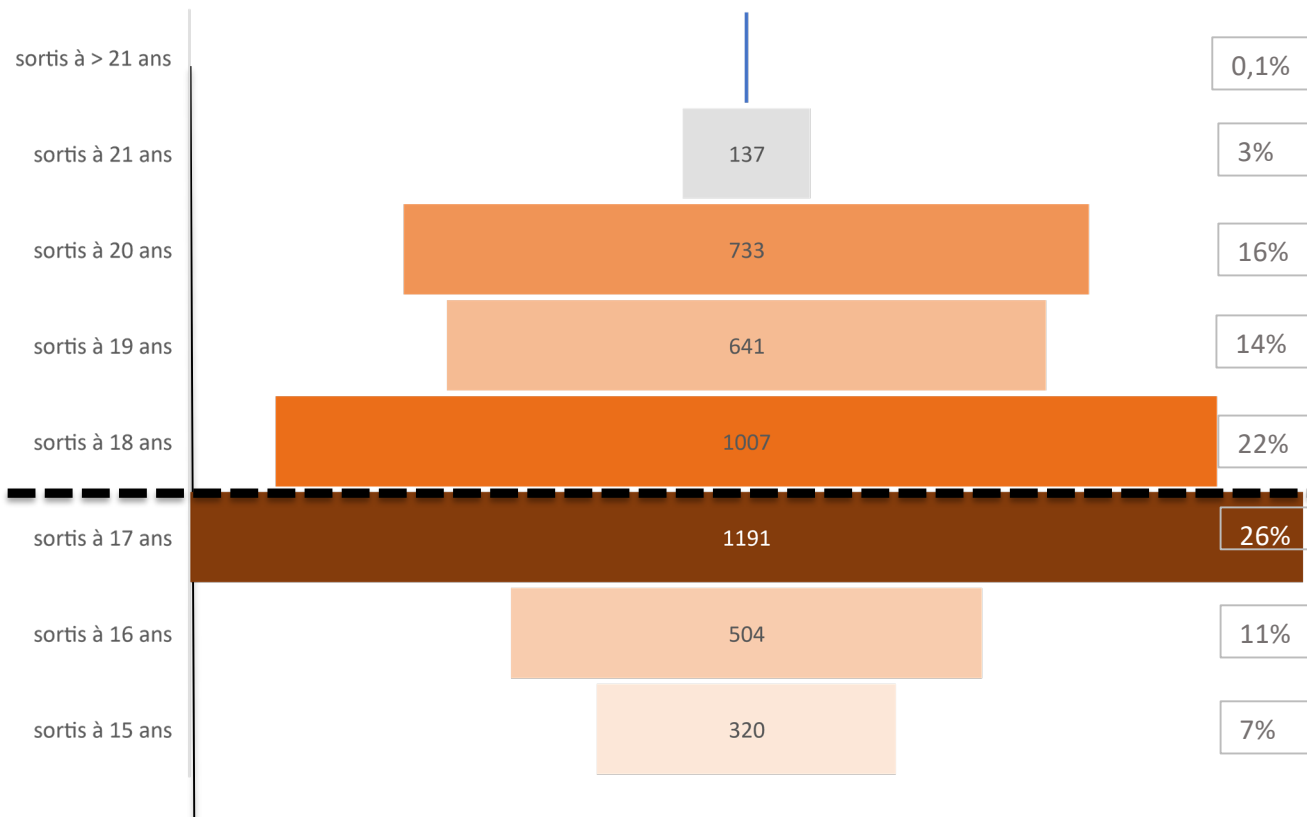
Des parcours plutôt professionnalisants ou fragilisés dans la poursuite d'études

- Au niveau national : la majorité des enfants confiés suivent une **filière de type CAP ou BEP** et les jeunes en Contrat jeune majeur sont orientés vers des **formations courtes et professionnalisantes** pour s'adapter à la limite d'âge du contrat (21 ans). Les jeunes les plus en difficultés scolaires tendent à être exclus de cette aide
- Cela se constate également en Ille-et-Vilaine : 49% des dossiers étudiés mentionnent un projet d'études, le plus souvent dans la **filière professionnelle**
- Les jeunes rencontrés ayant souhaité effectuer un **parcours d'étude dans l'enseignement supérieur se considèrent fragilisés** par la temporalité du contrat jeune majeur :
 - ils décrivent des **parcours « empêchés »** (renoncement au regard de la temporalité de l'APJM ; choix de l'apprentissage pour raisons financières ; arrêt de scolarité pour jobs alimentaires ; stratégies de reprise d'études tardives...)
 - les jeunes et professionnels sont nombreux à souligner **l'injonction éprouvée à faire des études courtes** (BTS ou licence) pour entrer rapidement dans le marché de l'emploi, les bourses étudiantes ne permettant pas de financer l'ensemble de leur vie quotidienne étudiante

Les Accueils provisoires jeune majeur (APJM)

Un important taux de sortie avant 18 ans parmi les 4579 jeunes

Age de sortie des jeunes de l'ASE



→ 56 % des jeunes sont toujours à l'ASE alors qu'ils sont majeurs ou dans les 3 mois qui précèdent leur majorité (cela comprend les jeunes « partis et de retour » à l'ASE)*

→ 44% des jeunes (50% hors MNA), sortent de l'ASE avant 18 ans et n'y reviennent pas, avec un taux plus important de sorties aux portes de la majorité

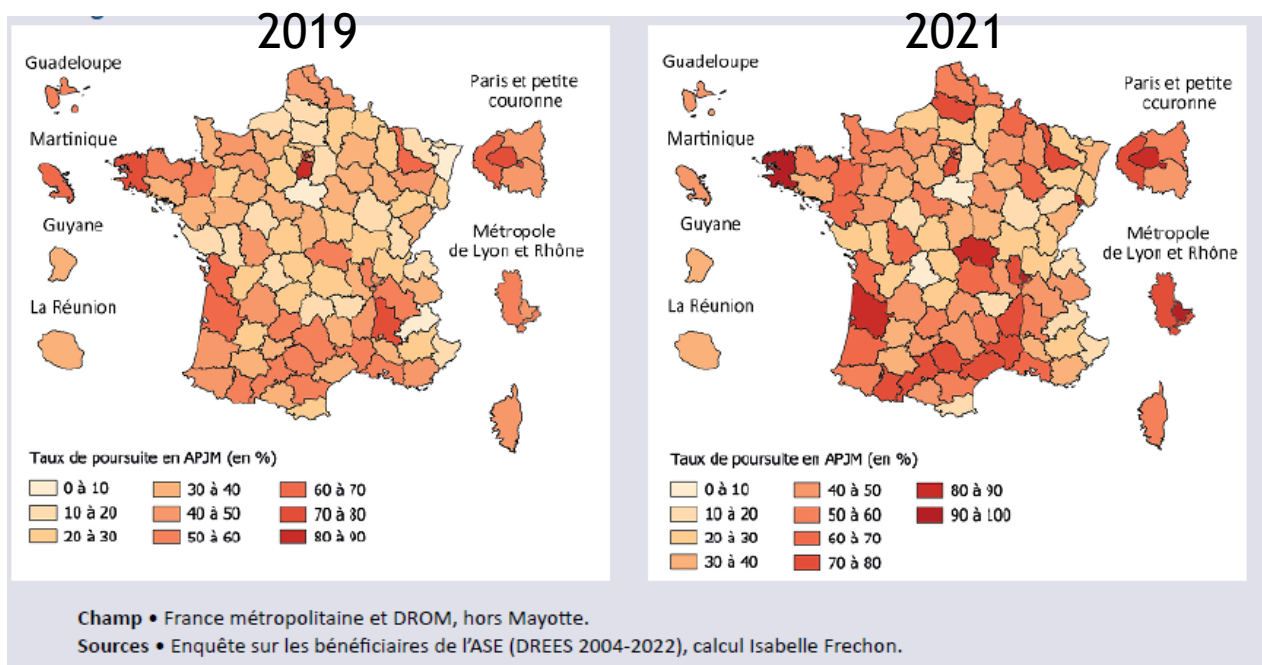
→ *Précision : il est possible de bénéficier d'un APJM entre 18 et 21 ans, après une sortie de l'ASE (« droit au retour »)

Les Accueils provisoires jeune majeur (APJM)

Un Département volontariste dans l'attribution des APJM

→ Le Département est très bien positionné au niveau national : sur les 56% de jeunes toujours à l'ASE alors qu'ils sont majeurs, **75% d'entre eux bénéficient d'un APJM (jeunes dits « éligibles »*)**

**A noter : les jeunes dits éligibles = placés durant les trois mois précédant leur majorité ou durant leur majorité*

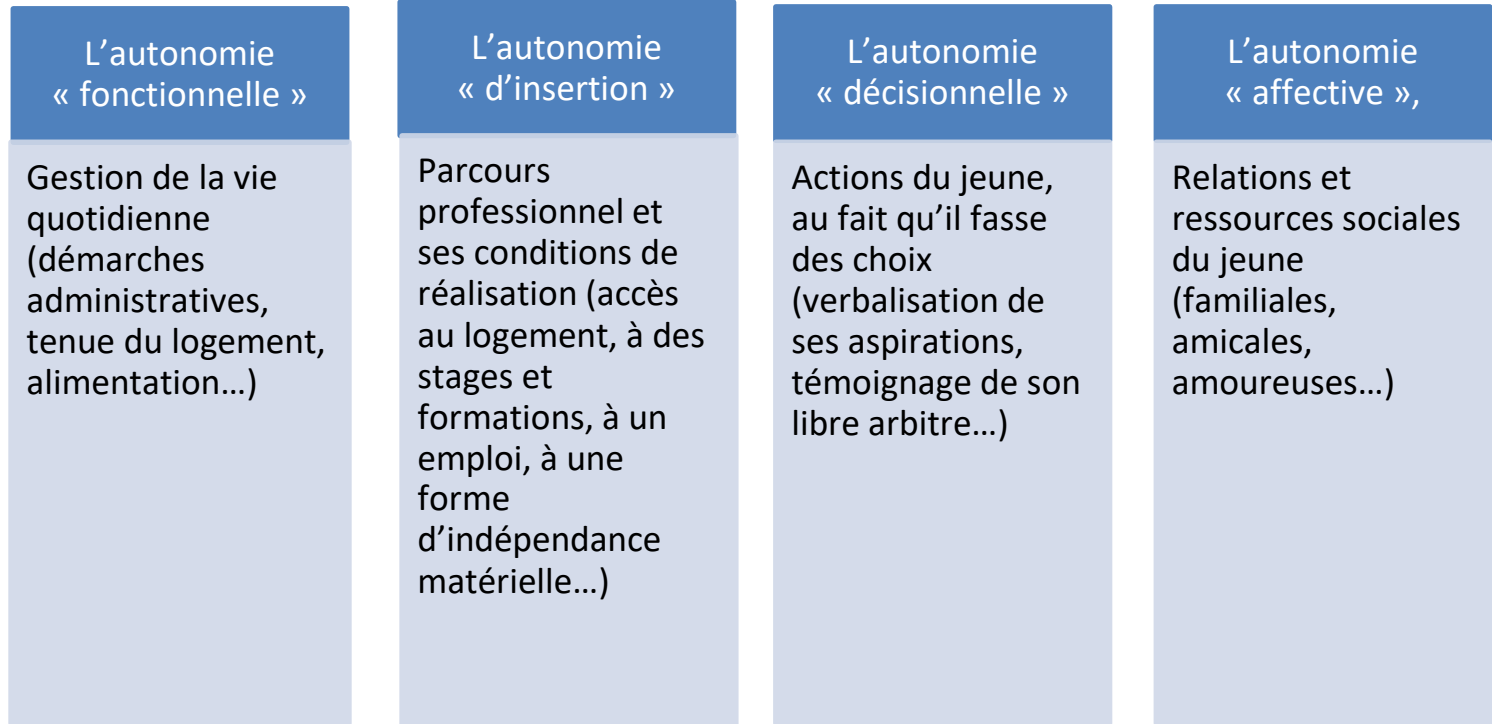


A titre comparatif* : le taux national de prise en charge moyen des jeunes majeurs en APJM serait estimé à **36%** en 2018 (avec de forts écarts entre les départements)

**Source : Etude pour la DGCS – ASDO « Modalités d'accompagnement des jeunes de 16 à 21 ans de l'aide sociale à l'enfance » - mai 2020*₁₆

Accès à l'autonomie

Définition en 4 grandes catégories



--> Dans le champ du travail social, l'autonomie se rapproche de l'idée d'indépendance et du fait d'être « acteur de sa propre vie », mais aussi de la capacité à gérer ses propres dépendances (physiques, psychiques, sociales)

Accès à l'autonomie

Les constats par grande thématique

Anticipation/cadre légal

- Un recueil des indicateurs d'autonomie qui n'est ni systématique, ni outillé dans les dossiers étudiés : pourtant obligatoires et réglementaires, seuls 6% semblent avoir bénéficié formellement d'un entretien de préparation à l'autonomie à l'âge de 17 ans, ou de projet pour l'enfant/la famille
- Pour autant, différents rapports laissent deviner que la discussion a eu lieu

Type d'autonomie/pratiques professionnelles

- L'accompagnement à l'autonomie concerne la constitution d'un capital économique => permettant au jeune de subvenir à ses besoins
- L'accompagnement à l'autonomie prend peu en compte le capital social et culturel des jeunes, mais lorsqu'il est activé, les jeunes le valorisent fortement

Besoins spécifiques

- Un accompagnement à l'autonomie prenant peu en compte les besoins psychologiques
- Des parcours d'autonomie entravés par de multiples vulnérabilités (handicap, problématiques multiples)

Accès à l'autonomie

Les constats par grande thématique

Logement : un point de tension au cœur de la sortie des jeunes

- Passage des 21 ans : une source d'appréhension plus forte que les 18 ans (crainte de mise à la rue)
- Difficultés de transition en famille d'accueil : départs abrupts dès la majorité pour « libérer la chambre », ou flous et complexes
- Des accompagnements en amont pour une demande de logement social : mais rares sont ceux qui ont une réponse et un accès à la sortie de l'ASE (or leurs attentes sont fortes)
- Contrats de décohabitation : méconnus or ils sont très valorisés par les jeunes (accompagnement de l'assistant.e familal.e auprès du jeune dans sa prise d'autonomie en matière de logement)

Insertion professionnelle

- Moins de la moitié des dossiers analysés comportent des informations sur le projet professionnel des jeunes (47%)
- Sont pointées des difficultés d'insertion professionnelle
- Les jeunes actifs connaissent une insertion professionnelle souvent réalisée « par défaut »
- Les MNA semblent autonomes sur le plan professionnel mais sont plus exposés à des risques d'isolement
- 6% des dossiers mentionnent un accompagnement par la Mission locale (! non représentatif de la réalité des accompagnements) => un fort enjeu d'orientation des jeunes majeurs

Accès à l'autonomie : au final

Devenir adulte en tant que jeune confié, c'est...

- Une **expérience « hors norme »** soumise à des **injonctions paradoxales**
 - La période de la jeunesse s'est allongée **versus** injonction à l'autonomie => des jeunes devant « être adulte avant l'âge »
 - Une demande institutionnelle d'autonomie pleine et entière **versus** pas/peu d'occasion de l'exercer durant leur parcours de prise en charge ASE
 - Une urgence d'intégration **versus** un temps long de l'apprentissage
- Entraînant des **réponses contrastées** des jeunes dans la poursuite en APJM
 - Perspective de « réalisation » et autonomie reposant sur « l'émancipation »
 - Perspective de « mise à l'abri » et autonomie reposant sur l'« auto-suffisance »
 - Perspective « d'intégration » et autonomie reposant sur la « conformité »
- Davantage **« s'assumer »** et se « (re)placer » **plutôt que « se trouver »**
 - une **pression** à se placer dans la société sans avoir la perspective de pouvoir expérimenter certaines orientations, choix de vie, et droit à l'**erreur**
 - un passage à l'âge adulte **brutal** qui manque de progressivité, de souplesse et, pour les contrats jeunes majeurs, d'adaptation aux situations individuelles

Accès à l'autonomie

Les expériences positives recensées auprès des jeunes

Les expériences **particulièrement positives** nommées par les jeunes

- Dimensions collectives en Service d'Accompagnement Personnalisé, réseau d'aide, pair-aide
- Contrats de décohabitation
- Articulations avec le droit commun (bourses, souplesse de l'APJM lorsqu'elle est activée)
- Comprendre son « histoire ASE »/histoire personnelle
- Bénéficier d'un soutien psychologique

Les expériences **particulièrement négatives** nommées par les jeunes

- Départ brutal et non anticipé (couperet de la majorité ou des 21 ans)
- L'absence de perspectives de logement social
- L'absence de soutien psychologique
- L'absence de réseau personnel/professionnel
- Le fait de ne pas pouvoir choisir sa filière d'études/professionnelle

Forces et faiblesses identifiées

Un bilan relativement équilibré entre points forts et faibles

2 forces majeures repérées

- Des actions menées et des travaux en cours, portés par la Direction enfance-famille du Département (notamment « Accompagnement vers l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE » et du référentiel « AVA » (accompagnement vers l'autonomie))
- Un Département bien situé à l'échelle nationale en ce qui concerne le taux de jeunes bénéficiaires d'APJM

2 menaces distinguées

- Des contraintes financières accrues pour les Départements (avec un risque de restriction des marges de manœuvre)
- De forts enjeux en termes de ressources humaines (attractivité, turn-over, risques psychosociaux...)

3 faiblesses identifiées

- Un manque de données, peu d'information sur le profil et le devenir des jeunes
- Une absence : de doctrine définissant la notion « d'autonomie », d'outillage, d'anticipation et de systématisme, d'étayage des professionnels
- Une absence de passerelles entre les politiques prévention-protection de l'enfance, insertion et jeunesse

3 opportunités phare

- Un Département volontariste, un sujet à l'ordre du jour des politiques publiques (priorité à l'insertion, Contrats engagement jeunes)
- Des ressources (Repairs 35*...)
- L'opportunité de l'expérimentation du revenu de base

**Repairs35 est une association breillienne d'ex-enfants placés à l'ASE*

Points forts identifiés dans les actions en cours

Une articulation sera à trouver entre 4 directions du Département : jeunesse, enfance, territoires, lutte contre les exclusions

Protection de l'enfance	Lutte contre les exclusions	Jeunesse
Travaux de la chargée de mission « accompagnement vers l'autonomie »	Travaux pilotés par la Direction	Travaux service Jeunesse et sport
-Construction collaborative d'un référentiel accompagnement vers l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE à l'attention des professionnels de la Protection de l'Enfance (travailleur.es sociaux.ales enfants confiés, établissements, assistant.es familiaux.les)	-Projet Revenu de base pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE	-Stratégie jeunesse et Guide départemental jeunesse 2024 « Parcours jeunes »
-Suivi et soutien des Associations d'enfants confiés : ADEPAPE et Repairs35	-Conventionnements avec les missions locales : délégation RSA ; Fonds d'aide aux jeunes ; contrat local des solidarités (financement de <i>Sortir de la rue</i> : accompagnement de jeunes en errance dont 1/3 de sortant de l'ASE)	-Travail avec les résidences habitat jeunes
-Etat des lieux des services et structures proposant du logement pour les jeunes	-Actions logement en faveur des jeunes et fonds d'aide aux jeunes	
-Travail sur les conditions de mise en œuvre de la commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs	-Conventions avec Prisme dans le cadre du contrat local des solidarités et du contrat insertion et emploi	
-Lien et suivi du CEJR (Contrat engagement jeune en rupture) de Rennes et Saint-Malo	-Participation au financement des dispositif <i>Accompagnement Global</i> et <i>OSEE</i> (préparer des jeunes éloignés de l'emploi à entrer dans des formations aux métiers du travail social, de la médiation, de l'animation et de la petite enfance en reconnaissant et valorisant leurs savoirs issus de leur expérience de vie et d'engagement)	
-Articulations avec les services du Département (enfance-famille, jeunesse-sport, lutte contre les exclusions) concernant les projets départementaux dédiés à la jeunesse		Territoires
-Soutien aux CDAS pour les situations/questions concernant les jeunes de l'ASE âgés de 16 à 21 ans		Travaux pilotés par le Pôle
Autres travaux de l'enfance-famille		-Cdas Couronne rennais sud « <u>Le grand bain</u> » : accès aux droits et repères à acquérir pour être autonome chez les jeunes
-Suivi du projet Protection de l'enfance - handicap (MDPH, Pôle territoires, enfance-famille, direction autonomie)		-Cdas Marches de Bretagne : action collective visant à préparer à leur autonomie les jeunes accompagnés par l'ASE, à partir de 16 ans
		-Cdas Pays malouin : action « En route vers l'autonomie » devenue « <u>Forum Jeunesse</u> » pour aider les 17-21 ans à développer leur autonomie, favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle, et créer du lien social grâce à une dynamique de groupe
		-Création d'un poste de chargée de mission autonomie MNA sur l'agence de Rennes

Préconisations

En adéquation avec le projet de mandature 2022-2028 : rapprocher la politique de protection de l'enfance des politiques de droit commun

Le Département pilotant plusieurs politiques publiques (jeunesse, insertion, protection de l'enfance), des portages différenciés seront trouvés aux niveaux politique et technique

- Préconisation 1 : Formaliser et mettre en œuvre un « référentiel » de l'autonomie
- Préconisation 2 : Formaliser, harmoniser et systématiser l'entretien des 17 ans
- Préconisation 3 : Intégrer et développer le capital social et culturel dans l'accompagnement à l'autonomie
- Préconisation 4 : Soutenir et améliorer la souplesse de l'Accueil provisoire Jeune majeur (APJM)
- Préconisation 5 : Développer et médiatiser les contrats de décohabitation
- Préconisation 6 : Valoriser l'écoute, la parole des jeunes et le soutien psychologique
- Préconisation 7 : Améliorer les modalités de recueil de données
- Préconisation 8 : Piloter de manière transversale l'accompagnement des jeunes majeurs et trouver des articulations avec le champ de l'insertion et de la jeunesse